

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DAC 813** Subvention et avenant à convention avec l'association L'Etoile du nord (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu la délibération 2011 DAC 41 en date des 26 et 27 septembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un second avenant à la convention du 30 décembre 2010 avec l'association L'Etoile du nord 16 rue Georgette Agutte – 75018 Paris pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association L'Etoile du nord, 16 rue Georgette Agutte – 75018 Paris, pour le soutien de la résidence du chorégraphe Frédéric Werlé et pour le partenariat Paris-Clichy. D02076 ; SIMPA 16322 ; 2011\_06323 ; 2011\_06382.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions au titre de la culture.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.